



Leptospirose

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Bactéries pathogènes du genre *Leptospira*. Ce groupe inclut plusieurs espèces dont *Leptospira Interrogans* pour laquelle il existe plus de 250 variétés appelées *sérovars*. Les plus fréquents en France métropolitaine sont *L. Icterohaemorrhagiae*, *L. Australis*, *L. Sejroe*, *L. Grippytyphosa*.

QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

→ Épidémiologie

Distribution géographique

Répartition mondiale :

zones tropicales particulièrement affectées.

Europe : situation variable selon les pays.

Espèces pouvant être infectées par les leptospires

Tous les mammifères peuvent être infectés :

- Espèces sensibles c'est-à-dire pouvant être malades : animaux de rente, de compagnie et de loisirs (le chien est l'espèce la plus sensible), et certaines espèces sauvages.
- Espèces peu ou pas sensibles mais excrétrices via les urines : surtout les rongeurs (rats, ragondins, rats musqués et souris, etc).
- Espèces réceptives dont la sensibilité n'est pas connue : castors, hamsters, renards, hérissons, martres, fouines, belettes et putois d'Europe.

Mode de transmission

Par contact des muqueuses ou de la peau, surtout quand celle-ci présente des lésions :

- Avec de l'eau douce, un sol ou un environnement contaminé par les urines d'animaux infectés (mode de transmission le plus fréquent). Les leptospires survivent plusieurs semaines dans l'eau douce.
- Avec les fluides biologiques contaminés (principalement l'urine) des animaux infectés.

→ Signes cliniques

Chiens : atteintes du foie et des reins (voire hémorragies pulmonaires) provoquant fréquemment la mort en quelques jours si absence de traitement.

Chevaux, bovins et porcs : troubles de la reproduction (avortements et troubles de la fertilité), parfois atteinte du foie et des reins.

Rongeurs : pas de symptôme (à l'exception des castors, hamsters et cochons d'inde) mais portage rénal.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

→ Épidémiologie

Fréquence des cas

Métropole : environ 600 cas par an confirmés (taux d'incidence de 1 cas pour 100 000 habitants par an) dus, pour une large part, à des activités de loisirs en eau douce (baignade, canoé-kayak, triathlon).

DOM-TOM : taux d'incidence 10 à 100 fois plus élevé qu'en métropole.

Transmission de la leptospirose

Par contact des muqueuses ou de la peau, surtout quand celle-ci présente des lésions :

- Avec de l'eau douce, un sol ou un environnement contaminé par les urines d'animaux infectés. Les leptospires survivent plusieurs semaines dans l'eau douce (mode de transmission le plus fréquent).

- Avec les fluides biologiques contaminés (principalement l'urine) des animaux infectés.

Activités professionnelles à risque

Travaux au contact :

- Des eaux douces ou des sols humides souillés par des urines de rongeurs (rats, ragondins, rats musqués et souris), par exemple, les égoutiers, le personnel de stations d'épuration, les professionnels d'entretien de berges, voies navigables ou travaux publics, les pisciculteurs, gardes-pêches ou personnes ayant une activité en milieu naturel aquatique.
- Des animaux infectés ou de leur environnement contaminé (éleveurs, vétérinaires, ouvriers d'abattoir ou d'équarrissage, animaliers en contact avec les rongeurs « nouveaux animaux de compagnie »).

Lors de certains travaux en laboratoire.

→ Signes cliniques

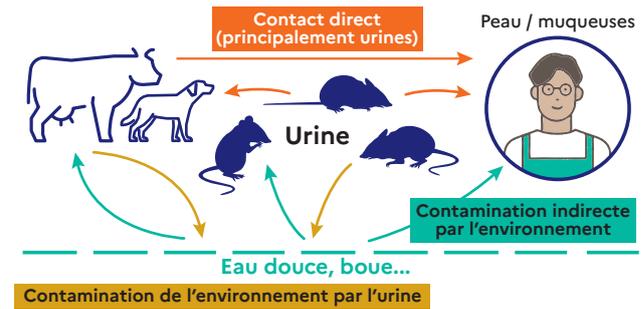
Incubation de 1 à 3 semaines. Il existe de nombreuses formes cliniques.

Forme pseudogrippale (fièvre élevée avec frissons, maux de tête, douleurs musculaires et articulaires diffuses).

Évolution possible vers une atteinte rénale, hépatique, méningée ou pulmonaire; dans 20% des cas syndrome hémorragique.

Formes graves ictéro-hémorragiques: insuffisance rénale aiguë, atteinte neurologique (convulsions, coma), hémorragies plus ou moins sévères (pulmonaire, digestive).

Le taux de létalité est de 5% à 20% en l'absence de traitement ou si retard dans sa mise en œuvre.



PRÉVENTION

→ Prévention collective

Actions au niveau du réservoir

- Lutte contre les rongeurs (dératisation, élimination des sources de nourriture et d'abris, détritus dans des contenants fermés, conception des locaux, etc.), drainage des prairies humides, élimination des eaux stagnantes.
- Surveillance sanitaire des élevages (déclaration et gestion des avortements).
- Isolement des animaux d'élevage malades et mise en place d'un traitement curatif (si conservation des animaux).
- Vaccination animale en fonction des espèces.

Actions sur la transmission

- Limiter les contacts avec des eaux douces dans les zones fréquentées par des rongeurs.
- Éviter tout contact direct avec un animal sauvage, qu'il soit vivant ou mort.
- Organiser les chantiers en amont si travail en milieu humide ou infesté de rongeurs (repérage des rongeurs et des zones humides, etc.).
- Transporter les déchets et cadavres dans un contenant étanche et étiqueté.
- Laver et désinfecter les sites contaminés et les matériels de service réutilisables avec un bactéricide autorisé (en particulier après un avortement).
- Mettre à disposition des armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville/vêtements de travail).
- Mettre en place des moyens d'hygiène appropriés (notamment eau potable, savon et moyen d'essuyage à usage unique) et mettre à disposition une trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail).

En laboratoire, respecter les bonnes pratiques conformément à la réglementation en vigueur.

→ Prévention individuelle

Équipements de protection individuelle

- Porter des gants résistants et étanches avec des manches longues, des bottes ou cuissardes, une combinaison imperméable, voire des lunettes de protection en fonction de l'activité.

Consignes d'hygiène

- Ne pas boire, manger, fumer sur les lieux de travail. Ne pas manger avec les vêtements de travail.
- Se laver systématiquement les mains (eau potable et savon) après contact avec un animal, de l'eau ou de la boue potentiellement contaminés, avant les repas, les pauses, à la fin de la journée de travail et après retrait des gants/EPI.
- Éviter tout contact des yeux, du nez ou de la bouche avec des mains ou des gants souillés.
- Désinfecter et protéger les plaies du contact de l'eau par des pansements étanches.
- Rincer immédiatement à l'eau potable en cas de projection dans les yeux.
- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail, EPI. Changer de vêtements en fin de journée de travail.

Formation et information

Une information dès l'embauche et renouvelée régulièrement sera ciblée sur les risques liés à la leptospirose, l'importance de l'hygiène des locaux, les mesures de prévention collective et individuelle et la nécessité de consulter rapidement un médecin (en signalant son activité à risque) en cas d'apparition d'un syndrome grippal.

→ Suivi de l'état de santé

Sur conseil du médecin du travail et en fonction de l'évaluation du risque au cas par cas, vaccination (séro groupe *L. interrogans icterohemorrhagiae*) des personnes les plus à risque d'exposition.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- **Santé animale:** la leptospirose n'est pas une maladie soumise à surveillance et déclaration obligatoire (Règlement 2016/429)
- **Santé humaine:** la leptospirose est une maladie à déclaration obligatoire.
- **Maladie professionnelle indemnisable:** Tableaux n°5 du régime agricole et n°19 du régime général.
- **Classement de l'agent pathogène:** tous les sérovars de *Leptospira Interrogans* sont classés dans le groupe 2 (article R.4421-3 du code du travail, arrêté du 16 novembre 2021 fixant la liste des agents biologiques pathogènes).